



Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont

1 place Jean Jaurès

BP 90109 – 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Madame la Présidente,

Monsieur le Président,

Subventions aux associations

Affaire suivie par :

Richard TRAN VAN

Tél. : 03.91.83.01.81

richard.tranvan@mairie-heninbeaumont.fr

Hénin-Beaumont, le 21 OCT. 2016

Objet : Dossier de demande de subvention 2017

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le dossier de demande de subvention pour l'**année 2017**, que vous devez retourner au service de la Vie associative (pour les associations locales) et au service des Sports (pour les associations sportives) **avant le 15 novembre 2016**.

Ce dossier vous permettra à la fois de préciser vos projets, votre demande de subvention pour l'année 2017 et de justifier l'emploi de la subvention qui vous a été accordée pour l'année 2016.

Vous pouvez d'ores et déjà le compléter en ligne et/ou le télécharger. Il est disponible sur le site Internet de la Ville, www.heninbeaumont.fr, à la rubrique **Vie Associative**.

Dans un contexte financier contraint, il nous est indispensable de bénéficier d'informations suffisantes, fiables et comparables. C'est pourquoi, je vous invite à compléter scrupuleusement votre dossier. Les services municipaux sont à votre disposition pour vous apporter toute l'aide technique à la rédaction de votre demande.

L'instruction des demandes de subvention des associations s'inscrit dans la procédure globale de préparation budgétaire de la commune.

De ce fait, le versement de la subvention se fera en deux temps. Après le vote du Budget, une convention sera établie et un mandat sera émis à hauteur de 70%. Le solde de 30% sera versé à votre association, après un contrôle à posteriori des pièces administratives et comptables par les services instructeurs.

Toutes les demandes font l'objet d'une instruction identique en partenariat avec les différentes directions municipales. Les élus, en lien avec les responsables de service feront des propositions de subvention examinées, *in fine*, par une commission. Cette phase d'instruction précèdera la séance du Conseil municipal consacrée au vote de budget et lors de laquelle sera proposé le vote des subventions municipales aux associations.

Dans l'attente de la réception de votre dossier et de l'étude de vos projets, je vous prie de croire, **Madame la Présidente, Monsieur le Président**, à l'assurance de ma considération distinguée.



Steeve BRIOIS

Maire d'Hénin-Beaumont,
Député Européen

